

Miscellanea

La vie commune du clergé aux XI^e et XII^e siècles. Une semaine d'études organisée par l'Université du Sacré-Cœur de Milan.

Tous les spécialistes sont étonnés du silence presque total des historiens généraux de l'Eglise touchant la réforme canoniale des XI^e et XII^e siècles. On dirait que ce mouvement qui a connu tant d'intensité et tant de diffusion ne les intéresse pas. En fait, les historiens de synthèse n'y sont pour rien. Ils ne peuvent que bâtir sur des analyses préalables. Sauf pour les origines de Prémontré qui sont assez connues grâce à la personnalité puissante de saint Norbert, les études particulières font à peu près défaut. Serait-ce par manque de documents solides ? C'est plutôt le contraire. Les établissements canoniaux sont si nombreux (huit à Laon, quatre à Provins pour ne citer que deux exemples) et les archives si abondantes que les chercheurs n'osent pas s'y mettre. D'autre part, si les moines curieux d'histoire monastique sont relativement nombreux, l'ordre canonial, outre qu'il est plus occupé de ministère apostolique que de recherches studieuses, est devenu fort rare dans l'Eglise, l'aspect théocentrique de la vie sacerdotale et cléricale échappant à nos contemporains dans une très large mesure. C'est pour remédier à cette carence que l'Université du Sacré-Cœur de Milan a organisé une semaine d'études à Passo della Mendola, près de Bolzano, sur la vie commune du clergé aux XI^e et XII^e siècles. Le professeur Cinzio Violante, aidé comme secrétaire par M. l'abbé Fonseca, l'avait préparée avec tant de soin qu'elle a été fructueuse et agréable pour tous les participants. Ils étaient cent quinze venus de toute l'Italie, mais aussi d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, d'Espagne, voire de Finlande. Les recherches étaient limitées au XI^e et au XII^e siècle, c'est-à-dire au moment où la réforme de l'Eglise à laquelle Grégoire VII a donné son nom remet en question les structures de l'Eglise carolingienne.

Evidemment le problème de la vie commune des clercs ne se posait pas avant qu'ils ne fussent tenus au célibat. Dans la suite quelques essais magnifiques, comme ceux d'Hippone et de Verceil,

constituent des faits majeurs mais clairsemés. Au IX^e siècle, avec saint Chrodegang de Metz, on assiste à un début d'organisation qui se répandra dans tout l'Empire et sera sanctionné par la célèbre règle canoniale du Concile d'Aix-la-Chapelle en 817.

Au XI^e siècle les circonstances ont changé. Contre la féodalité qui amène à traiter tous les bénéfices ecclésiastiques comme des fiefs, une réaction se dessine pour obtenir des clercs trop souvent mariés ou propriétaires l'adoption d'une vie de chasteté et de pauvreté ; on constate une fermentation de sainteté et aussi d'hérésie, suivant que la réforme veut se faire avec la hiérarchie ou contre la hiérarchie de l'Eglise. Il va sans dire que tous se réclament également de l'Evangile.

C'est à ce moment que le clergé va se partager en deux, le clergé séculier qui, tout en acceptant dans les grandes églises la vie en commun, se réservera la propriété de ses biens patrimoniaux et le clergé régulier qui fera profession de pauvreté évangélique.

Le premier rapport de la session avait été confié au professeur Le Bras, doyen de la faculté de droit de Paris, qui malheureusement n'avait pu se rendre à la Mendola. Il s'agissait de relever dans les collections canoniques les mentions de la vie commune des clercs. L'auteur ne peut que constater que, malgré l'ampleur du mouvement canonial, les textes juridiques sont assez peu nombreux, même dans l'œuvre de saint Yves, ancien prévôt de chanoines réguliers, devenu évêque de Chartres.

Le professeur Lemarignier, de la même faculté, envisagea la question sous son jour politique en étudiant les diplômes royaux accordés pour les sanctuaires de leur domaine. Beaucoup sont adressés à des fondations monastiques, mais le nombre de ceux qui vont à des collégiales ne cesse de grandir. Parmi ces dernières il se trouve un certain nombre de collégiales castrales où le clergé dessert une chapelle de forteresse, mais aussi des sanctuaires de dévotion. Les collégiales situées aux confins du domaine royal semblent particulièrement favorisées.

Le Nord de la France et on peut dire de l'Europe n'acceptera guère la réforme dans le sens de la régularisation, sans doute parce que la vie canoniale des grandes églises sous la règle d'Aix y était restée fort décente. M. l'abbé Veissière, directeur au Grand Séminaire de Meaux, illustra ce fait en exposant l'histoire de la collégiale Saint-Quiriace de Provins. Il l'a fait avec un grand amour de sa ville d'origine, mais il a donné un modèle de monographie tant

pour la recherche et la critique des documents que pour la présentation.

La fondation de Saint-Quiriac remonte avant 1032. Cette église, dotée de libertés particulières, comprit plus tard des chanoines réguliers dont la présence fut imposée par le comte Thibaud, l'ami de saint Norbert, mais qui durent se séparer de leurs confrères séculiers pour fonder l'abbaye Saint-Jean de Provins.

Cette étude particulière fut suivie le lendemain d'un cours donné par M. Duby, professeur à la faculté d'Aix-en-Provence et spécialiste de l'histoire économique. Sans nier le moins du monde la nature essentiellement religieuse de la réforme canoniale, il montra comment elle subit des influences économiques importantes pour l'historien. Il ne put s'appuyer, faute de travaux de détail, que sur un nombre trop petit de faits, mais il dégagait avec maîtrise et précision les directions d'étude qui s'imposent. En gros la règle d'Aix-la-Chapelle, avec le morcellement des prébendes qu'elle permet, correspond au système féodal où chacun doit défendre son bien et les prébendes elles-mêmes sont assez souvent comme des prolongements des fiefs tenus par les familles des chanoines. Avec le XI^e siècle la sécurité devient meilleure, la richesse se répand, l'argent circule plus facilement. D'où à la fois une réaction évangélique de pauvreté, mais aussi une facilité plus grande de gérer des biens communautaires.

Dans une conférence qui dura deux heures et fut d'un bout à l'autre illustrée d'intéressantes projections, M. Hubert, professeur à l'Ecole des Chartes, étudia les aspects archéologiques de la vie canoniale. Il mit à part les Prémontrés dont les églises, de plan cistercien mais avec tours et clochers, font corps par leur puissant transept avec le monastère et à cette occasion exprima le désir qu'un jeune prémontré commençât un travail archéologique sur toutes les maisons de l'Ordre, ce qui montrerait, dit-il, une très grande unité de vues et de conception. Quant aux autres églises canoniales, séculières ou régulières, on n'y découvre aucune idée d'ensemble. Les collégiales s'entourent de plus en plus d'un cloître qui est comme une rue ou une place fermée dans laquelle se groupent les maisons canoniales. Les églises régulières possèdent un monastère blotti aux flancs de la basilique, mais qui a été pensé pour l'église et après l'église, ce qui aboutit à des divergences de plan étonnantes.

En commençant sa magistrale conférence sur les *consuetudines*

des chanoines réguliers, M. Dereine constata d'abord l'immense diffusion de la réforme dans les chapitres de l'Italie tout entière, dans le sud de la France et de l'Allemagne et en Espagne. Au nord les chapitres garderont le plus souvent la règle d'Aix, mais il n'est pas rare qu'un groupe de chanoines accepte la pauvreté et fonde une église nouvelle qui généralement restera très unie à la cathédrale ou à la collégiale d'origine. Appuyé sur les manuscrits de la Règle d'Aix qui sont si nombreux, le rapporteur pense que les premiers chanoines réguliers renoncent à la propriété personnelle tout en gardant l'antique règle qui n'obligeait pas à la séparation des prébendes et dont quelques textes magnifiques, surtout ceux de saint Augustin, insistaient sur la déappropriation. Plus tard on adoptera la règle de saint Augustin dont les manuscrits anciens sont assez nombreux. Dès le IX^e siècle on en trouve qui comportent l'*Ordo monasterii* parfois entouré d'un trait rouge. M. Dereine ne fait remonter les coutumes de Saint-Ruf qu'au XII^e siècle, en sorte que les statuts des congrégations canoniales seraient tous sensiblement de même époque. Il insiste pour la connaissance des institutions canoniales sur l'étude des commentaires de la Règle, des œuvres polémiques, des nécrologes, de l'iconographie et enfin sur la nécessité de composer des cartes détaillées de l'expansion canoniale.

Le dimanche 6 septembre fut consacré à une excursion à Bressanone (Brixen), ancienne ville romaine du Tyrol aux couleurs vives avec une magnifique cathédrale baroque, des rues pittoresques et fleuries dans un décor grandiose de montagnes. L'après-midi fut employé à la visite d'une grande abbaye de chanoines réguliers, Neocella ou Neustift. Des bâtiments simples mais grandioses, une belle église baroque. Quelques constructions médiévales représentent sans doute l'ancien hôpital. Les chanoines appartiennent à la Congrégation d'Autriche. Ils portent la soutane noire et un cordon blanc qui est un rochet amenuisé. Leur bibliothèque est abondante, riche en manuscrits à enluminures surtout liturgiques. Une chose un peu surprenante : le chœur généralement très orné dans les églises canoniales est ici d'une simplicité qui contraste avec les décorations somptueuses du sanctuaire et de la nef.

Le matin, dans l'*aula maxima* du Grand Séminaire, dom Leclercq avait fait une fort belle conférence sur la spiritualité des chanoines réguliers. Pour montrer ce que ces derniers ont emprunté à la spiritualité monastique il s'appuya sur une série de sermons

de Hugues de Fouilloy adressés aux chanoines. Il se trouvait là de très beaux textes. Dans la discussion qui suivit, M. Dereine lui reprocha d'avoir insisté plus sur les convergences que sur ce qui fait l'originalité du mouvement canonial. Le Père Petit en prit occasion pour rappeler certains faits d'expérience qui ne sont pas consignés dans les livres mais qui mettent en relief la différence des deux institutions. Les moines, dit-il, sont des religieux qui ont peu à peu accédé au sacerdoce pour y trouver un stimulant à la perfection et un moyen d'y parvenir. Les chanoines sont des prêtres ou des clercs qui ont pris conscience de la sainteté requise par leur fonction et qui, pour y arriver, ont embrassé la vie religieuse avec l'ensemble des pratiques monastiques. Il souligna aussi le rôle de l'église qui n'existe que pour la communauté monastique, alors que le chapitre canonial existe pour l'église, et que le service de l'église, avant même le ministère paroissial, est le *cursus* des heures et de la messe. Tandis que le *cursus* monastique est avant tout sanctification des heures, celui des chanoines est d'abord prière médiatrice encadrant la messe.

M. le chanoine Delaruelle, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, se proposa d'étudier en détail le milieu de dévotion populaire où prit naissance la réforme canoniale et aussi l'influence de cette réforme sur le comportement religieux du peuple. Cette ambiance est extrêmement importante, car les Papes se sont appuyés beaucoup plus sur le sens spirituel du peuple chrétien que sur l'avis des prélats encore attachés aux structures carolingiennes pour porter le clergé à une vie plus parfaite.

Bien que saint Pierre Damien fût partie de la plus haute hiérarchie, il représente nettement les vues et les sentiments du peuple chrétien sur la vie des clercs. On peut le juger outrancier, sévère, injuste même, mais il incarne une force de ferveur et de sainteté que mit en relief la conférence du docteur Miccoli, assistant à l'Ecole normale supérieure de Pise.

A l'aide de projections et de cartes, le chanoine Riviera, archiviste du chapitre cathédral de Tolède, montra l'expansion canoniale dans la province de Tolède au XII^e siècle. Encore un modèle de recherches de détail admirablement menée. Prémontré occupe dans cette province une place notable.

Revenant sur la conférence de M. Delaruelle, le professeur Werner, de l'Université Karl Marx de Leipzig, fit remarquer qu'il est fort important de s'occuper des petits pèlerinages qui surgissent

de toute part au XI^e siècle et sont pour les paysans un remplacement des grands pèlerinages de Jérusalem et de Compostelle. Il insista aussi sur la croisade populaire et souligna avec force son opinion personnelle que les mouvements spirituels sont le plus souvent l'expression de réalités économiques et sociales.

Mgr Cattaneo, directeur de la revue *Ambrosius* de Milan, devait traiter des rapports de la vie commune du clergé et de la liturgie. Il montra le déroulement en trois phases : la première où l'on veut imposer au clergé la vie commune selon l'idéal apostolique, la seconde qui s'efforce d'en atténuer les rigueurs tout en sauvegardant les aspects importants de la vie commune, la troisième où l'on revient à la vie apostolique en s'organisant en congrégations. D'où une littérature polémique où chacun soutient son point de vue en montrant qu'il est le plus propre à sauvegarder la vie liturgique. A Milan surtout les luttes entre réformateurs et antiréformateurs furent aiguës.

La conférence était fort intéressante. Elle mettait en relief des aspects négligés par les historiens. Faut-il avouer pourtant qu'elle fut pour la majorité des congressistes et surtout pour les chanoines réguliers une déception ? Comme elle était la seule qui envisageât la vie liturgique qui est le centre de la vie et des préoccupations canoniales, on eût désiré la voir traiter de façon plus synthétique. Dans la discussion qui suivit furent évoqués quelques faits intéressants pour les historiens, à savoir que, dans le choix entre vie canoniale et vie monastique, la liturgie joue parfois un rôle prépondérant ; d'autre part qu'il y aurait à distinguer les chanoines qui répandent partout la liturgie et les usages romains, ceux qui suivent la liturgie locale, ceux enfin, comme le Saint-Sépulcre ou Prémontré qui se sont fait une liturgie propre. Les chanoines réguliers ont eu une part considérable dans l'unification de la liturgie en Occident. Là sera peut-être la lacune de cette semaine d'études : les aspects canonique, économique, social, spirituel de la réforme ont été traités avec ampleur, alors que la vie liturgique qu'exprime le bas-latin *canonicari* et qui était l'essentiel de la profession canoniale restait un peu dans l'ombre.

Le professeur Dickinson de Cambridge, dans une savoureuse conférence, rappela que la vie apostolique, au sens que le mot avait au moyen âge, n'est pas une vie de prédication mais une existence modelée sur celle de l'église de Jérusalem au temps des apôtres. Il constata ensuite que l'institution bénédictine, à la suite de l'évan-

gélisation de l'Angleterre par saint Augustin, avait conquis outre-Manche toute l'influence religieuse et qu'au moment où la forme canoniale prenait corps, l'invasion des Vikings lui avait fait obstacle. Aussi les chanoines réguliers furent-ils relativement peu nombreux en Grande Bretagne. Leurs fondations rappelèrent pourtant avec efficacité que, à toutes les époques, la force de l'Eglise est fondée sur la vertu de ses ministres, sur leur capacité ou leur incapacité de s'offrir au service du Christ. Il faut avouer que la réforme canoniale ne put triompher de la sécularisation progressive de l'Eglise que caractérisaient la simonie et le mariage des clercs. Le professeur Dickinson laissa de côté les Prémontrés d'Angleterre qui n'avaient pas fait l'objet de ses études antérieures.

Le Docteur Classen, de l'Université de Mayence, consacra son rapport à Gerhoh de Reichersberg et aux chanoines réguliers de Bavière et d'Autriche. C'était significatif parce que, à partir de 1121, l'archevêque Conrad de Salzbourg, sans se laisser décourager par les échecs antérieurs, consacre encore toute son action à la réforme de tous les clercs de son diocèse. Son œuvre trouvera un théologien et un apologiste dans Gerhoh, chanoine de la cathédrale d'Augsbourg, réformateur farouche, apparenté aux idées d'Arnauld de Brescia et devenu en 1132 prévôt de Reichersberg. Il lutta infatigablement contre l'influence des moines, surtout des Cisterciens, mais aussi contre les Prémontrés dont la vie austère compromettait à ses yeux une réforme destinée au clergé tout entier. Le mouvement de Salzbourg devait aboutir à la constitution de la congrégation d'Autriche, donc pratiquement d'un ordre religieux.

Le 9 septembre Mgr Maccarone, professeur à l'Athénée pontifical du Latran, exposa l'œuvre des papes touchant les chanoines réguliers. Urbain II fait entrer la nouvelle institution dans la doctrine théologique et dans le droit ecclésiastique. Pascal II favorise les congrégations canoniales ainsi que Gélase II et Callixte II. Le premier concile de Latran, avec Honorius II, lui-même chanoine régulier, précise les aspects juridiques de l'institution canoniale. Innocent II fait fleurir la congrégation diocésaine d'Halberstadt et confie de plus en plus l'élection des évêques au chapitre cathédral. Célestin II et Lucius II introduisent les chanoines réguliers dans plusieurs basiliques romaines. Eugène II essaiera de fédérer les chanoines réguliers d'Allemagne, Adrien II s'en occupera encore. Si Alexandre III fut gêné par le schisme qui désola son règne, Urbain III favorisa la congrégation de Crescenzana. Grégoire VIII,

Célestin III préparent la voie à l'œuvre vaste et durable d'Innocent III.

Mgr Giusti, préfet des archives vaticanes, consacra son cours à étudier les établissements canoniaux de Lucques après la réforme grégorienne.

Enfin le Père Petit résuma ce que l'on sait des origines de Prémontré depuis saint Norbert jusqu'à Anselme de Havelberg. C'était nécessairement moins neuf que les leçons précédentes puisque l'Ordre de Prémontré a trouvé déjà de nombreux historiens de ses origines et de ses premiers développements. Il fallait évoquer des faits multiples et depuis longtemps bien connus. M. Dereine qui présidait la séance signala que toutes les idées énoncées les jours précédents se retrouvaient dans les textes prémontrés. Aussi l'œuvre de saint Norbert ne se comprend-elle à fond que dans le climat de la réforme canoniale. Il exprima ensuite le désir qu'un *corpus norbertinum* réunît les deux *vita* et les innombrables textes contemporains qui permettraient, même sans elles, de retracer la vie et l'activité du saint qui fut sans contredit la figure la plus haute et la plus prestigieuse du mouvement canonial.

Il faudrait parler des trente communications qui pour la plupart émanaient de personnes expérimentées dans la recherche historique, voire de professeurs d'universités. Ce sont le plus souvent des analyses précieuses de faits locaux ou provinciaux : Montréal, Agrigente, Volterra, Naples, Vérone, Brindes, Mantoue, Sienne, la Sicile et la Calabre, Pérouse, Milan, Modène, Aquilée, Arezzo, Tournai, Aldgate, le Limousin, Toulouse, Reims, la Pologne furent tour à tour évoqués. On voit que les chercheurs d'Italie ont fourni un gros effort. Quelques travaux portent sur des questions plus générales, la terminologie juridique des nouvelles institutions, la règle augustinienne, le schisme de 1130, l'hospitalité canoniale. Celle du professeur Zerbi portait seule sur l'Ordre de Prémontré et avait pour titre Philippe de Harvengt, Eugène III et saint Bernard.

Tout cela laisse voir combien les deux volumes des actes de cette semaine apporteront aux historiens du moyen âge. Il sera désormais impossible de s'occuper de l'histoire ecclésiastique des XI^e et XII^e siècles sans les posséder. Le professeur Violante peut être fier de l'œuvre qu'il a suscitée. La courtoisie raffinée, l'exquise gentillesse qui n'ont cessé de régner dans l'organisation et entre les congressistes offrirent au travail un cadre parfait.

Plusieurs vœux furent émis, notamment celui d'une édition cri-

tique des coutumes des chanoines réguliers, le rassemblement dans un seul tome de la réédition de Migne des textes canoniaux dispersés et, aussi pour faciliter les recherches, l'élaboration de questionnaires détaillés aptes à attirer l'attention des érudits locaux sur l'intérêt général que présentent les documents dont ils disposent.

Mais plus que tout le reste, le congrès a bien fait voir comment l'Eglise, en proposant aux clercs un idéal de prière et d'ascèse à peu près monastique, s'est préparé des hommes capables de surmonter la crise de l'Eglise féodale. A partir du troisième quart du XII^e siècle, l'institution perdra de sa force, les chanoines réguliers se constitueront en ordres religieux séparés, les chanoines séculiers verront diminuer leur ferveur collégiale. Malgré l'efflorescence des mendiants, cela amènera le développement d'un nouvel état de choses, celui qui aboutira à la réforme protestante et à la contre-réforme catholique.

Fr. PETIT, O. Praem.

Die Irrtümer des Propstes Heinrich Minnike.

Im 12. Jahrhundert, einer Zeit von gesteigertem religiösen Interesse, gab es zahlreiche theologische Irrtümer. Es kam zu grossen ketzerischen Strömungen wie die Albigenser (Katherer) und Waldenser, die besonders in Südfrankreich auftraten und gnostisch-manichäische Irrtümer erneuerten. Es gab aber auch Einzelgänger wie Tanchelm, der im Leben des hl. Norbert eine Rolle spielt, und Heinrich Minnike, der Propst von Neuwerk. Da die « wisen brueder » mit der Seelsorge und dadurch mit der Liturgie besonders verwachsen waren, wurden sie überall Vorkämpfer des wahren Glaubens gegen die verschiedenen Irrlehren der Zeit, die meist in schwärmerischer Weise die Urkirche mit ihrer Armut wieder herstellen wollten.

Von Minnike (lateinisch Mundikinus genannt) ¹⁾ wissen wir, dass er Prämonstratenser war und als Propst das Zisterzienser Frauenkloster Neuwerk (Novum Opus) bei Goslar in der Diözese Halber-

¹⁾ Literatur: MICHAEL Emil, *Kulturstände des deutschen Volkes*, Freiburg 1899, Bd. 2, S. 319; HEFELE Carl, *Conciliengeschichte*, Freiburg 1886, Bd. 5, S. 934 f.; HAUCK A., *Kirchengeschichte Deutschlands*, Leipzig 1902, Bd. 4, S. 87; HARTZHEIM, *Concilia Germaniae*, Köln 1760, Bd. 3; MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, Venetiis 1729, Bd. 22, S. 1211; BERTRAM Adof., *Geschichte des Bistums Hildesheim*, Bd. 1, S. 236 f.